

B. Lettre d'accompagnement suggérée pour toute demande de financement

La lettre d'accompagnement doit être adressée à votre directeur général régional ou directrice générale régionale

Objet : Demande de financement dans le cadre de l'Entente de règlement relative à l'eau potable des Premières Nations (le « règlement »)

Le règlement exige que le Canada fasse tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que les personnes membres du groupe qui vivent dans les réserves aient un accès à une source fiable d'eau potable dans leurs foyers, que ce soit à partir d'un réseau d'approvisionnement en eau public (comme une usine de traitement de l'eau) ou d'un réseau d'approvisionnement en eau privé (comme un puits ou une citerne).

Cet « accès à une source fiable d'eau potable » doit être de nature et en quantité suffisantes pour permettre toute utilisation habituelle et nécessaire de l'eau dans un foyer canadien semblable, y compris, notamment, l'eau potable, le bain et l'hygiène personnelle, la préparation et le lavage des aliments, l'assainissement et la lessive.

L'eau doit satisfaire aux exigences fédérales ou aux normes provinciales en matière de qualité de l'eau, selon celles qui sont les plus rigoureuses.

Veuillez considérer les documents ci-joints comme a) l'avis écrit requis en vertu de l'article 9.06 du règlement selon lequel le Canada ne respecte pas son engagement en vertu du règlement et b) un plan de mesures correctrices détaillant notre point de vue sur ce que le Canada doit faire pour respecter son engagement.

Si le Canada ne respecte pas son engagement, il sera soumis à la procédure de règlement des différends relatifs à l'engagement (la « PRDE ») dans le cadre du règlement. Si cela s'avère nécessaire, nous tirerons pleinement parti des délais stricts et de la nature contraignante de la PRDE pour faire valoir nos droits en vertu du règlement.

Je vous prie d'agréer, [Monsieur ou Madame], l'expression de mes sentiments distingués.

c. c. Gina Wilson, sous-ministre des Services aux Autochtones Canada
(propnepnh2o-cleanfnh2o@sac-isc.gc.ca)

Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe principale, Services aux Autochtones
Canada (Joanne.Wilkinson@sac-isc.gc.ca)

Sheila Read, avocate générale, Justice Canada (Sheila.Read@justice.gc.ca)

Le Comité consultatif des Premières Nations sur l'eau potable salubre – le
CCPNEPS (administrator@thefnac.ca)